

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 005-210500526-20240702-2024020741-DE



Monsieur le Maire
Mairie
40 rue du Rail
05600 EYGLIERS

Chorges, le 14 juin 2024

N/REF : 2024-AUd24068-M/JCD/MT

OBJET : **Programme Construction Réseau**
Année 2024
EYGLIERS Raccordement Lot Astragale - Grande Vigne
Convention : AUd24068-M

Monsieur le Maire,

Afin de concrétiser efficacement les relations administratives et financières entre vous et notre Syndicat pour la réalisation du Programme Construction Réseau 2024, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un projet de convention dont vous trouverez, ci-joint, un exemplaire.

Si cette convention vous apporte toute satisfaction, je vous propose de bien vouloir nous retourner l'ensemble des documents dûment signés, dans le délai indiqué dans la présente convention. Le Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (TE05) se chargera d'assurer les envois pour le contrôle de légalité ; un exemplaire vous sera notifié par la suite.

L'article 29 de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 modifie les modalités de financement des extensions de réseau électrique : la collectivité en charge de l'urbanisme n'est plus débitrice de ce coût.

Conformément au nouvel article L 342-21 du Code de l'Energie instauré par l'ordonnance du 23 août 2023, le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme est identifié comme unique redevable de cette contribution. Cette modification s'applique aux autorisations d'urbanisme accordées après le 10 septembre 2023.

En me tenant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

P/O Le Président,
Marylin TAIX, Directrice des Services
Techniques

P.J. : Convention

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@sym05.fr



www.syme05.fr

Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05 (TE05)



SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

PROGRAMME CONSTRUCTION DE RESEAU 2024

CONVENTION FINANCIERE

AUd24068-M

Entre les soussignés :

⇒ TE05 représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Claude DOU, dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 23 octobre 2020, ci-après désigné "Le maître d'ouvrage".

et

⇒ La Commune de EYGLIERS, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération en date dudésigné par l'appellation "Le Demandeur"

Compte-tenu :

- de la demande d'alimentation en énergie électrique en date du 12/4/2024, issue de l'autorisation d'urbanisme n°PA 005 052 23 H 0002, accordée le 20/7/2023,
- des statuts du SIVOM TERRITOIRE D'ENERGIE DES HAUTES-ALPES SyME05 approuvés par arrêté préfectoral du 27 septembre 2023.
- de la délibération du Comité Syndical du TE05 en date du 10 mai 2023 organisant les investissements pour l'année 2024 et les contributions des adhérents,
- de l'article L49 (modifié en 2019) du Code des postes et télécommunications électroniques,
- de la délibération 2013/16 du Comité Syndical du SyME05 en date du 1er juillet 2013 organisant les contributions des adhérents ou des tiers aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE05,
- de la délibération 2023-66AG TE05 en date du 17 octobre 2023 relative aux participations des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

■ **ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du TE05 dans le cadre des programmes travaux 2024 du TE05 pour le projet suivant : EYGLIERS "Raccordement Lot Astragale - Grande Vigne"

Schéma de principe annexé, ne valant pas plan d'exécution

■ **ARTICLE 2 : DONNEES FINANCIERES**

2-1) Coût d'objectif hors taxe de l'opération devant être réalisée par le TE05 :

Réseaux Electriques : Montant HT		94 200,00 €
	TVA	18 840,00 €
Génie Civil de Communications électroniques : Montant HT		- €
	TVA	18 840,00 €

2-2) Participation prévisionnelle :

Participation du demandeur :

Réseaux Electriques (€ HT) : 56 520,00 €
60% du montant hors taxes

La participation du demandeur est de : 56 520,00 €

Participation du TE05 :

Réseaux Electriques : 56 520,00 €
40% du montant hors taxes + TVA

La participation du TE05 est de : 56 520,00 €

Dans le cas d'un lotissement, le coût des travaux d'électricité ne comprend pas le prééquipement des coffrets pour le branchement des lots, permettant aux futurs colotis de bénéficier d'un forfait de raccordement minimisé. Cette prestation est réalisée par ENEDIS à la demande du lotisseur.

Les éléments chiffrés sont valables sous réserve que le tracé soit techniquement et administrativement réalisable.

■ **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

3-1) En cas d'abandon en phase travaux, de la demande de raccordement liée à la présente convention, le tiers s'engage à s'acquitter des frais d'études engagés par TE05, à hauteur de 100% du montant TTC.

3-2) Dans le cas où, le contenu de l'opération et/ou le montage financier venaient à être modifiés, il serait procédé à la rédaction d'un avenant à la présente convention permettant la prise en compte des nouvelles modalités à mettre en oeuvre.

■ **ARTICLE 4 : REGLEMENT DE PARTICIPATION**

4-1) Le règlement de la participation du demandeur au TE05 sera effectué de la manière suivante :

- **1er acompte :**
 - ☐ A l'OS de démarrage des travaux, le demandeur s'acquittera de 50% de la participation visée à l'article 2-2, réajustée suivant le montant réel des bons de commande étude et travaux

- **Solde :**
 - ☐ Réseaux électriques : 60% du montant HT des dépenses effectivement réalisées, déduction faite du ou des acomptes déjà versés.

4-2) Les règlements seront effectués à la Trésorerie d'Embrun, dès la réception de l'avis des sommes à payer émis par la Trésorerie d'Embrun.

Le projet débutera à la signature par les demandeurs de toutes les conventions financières citées dans les "compte-tenu".

La présente convention devra être retournée signée par le demandeur avant le :
17/09/2024

Le Demandeur
Date de signature :

Le Maître d'Ouvrage
Date de signature :

Jean-Claude DOU

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publiée le
 ID : 005-210500526-20240702-2024020741-DE

EYGLIERS
 Raccordement POUILLIAN—24068—DC 25/???

HT1 Création ERAS
 P pose poste PAC 400 KVA
 HT1-P pose 2x 20m de S 150² HTA
 P-1-2 pose S 240² BT
 2-3-4-5 / 2-6 / 3-7 pose S 150²
 6-A pose TPC 160

— Réseau HTA souterrain à construire
 - - - Réseau BT souterrain à construire
 TPC 160 à poser
 Poste à poser
 Coffret BT à poser
 Support à implanter

Légende	
Câbles	
	Câble BT exist eq. propre
	Câble HTA exist
	Câble HTA sout
	Aérien HTA exist
	Câble BT sout
	Aérien BT exist
	Aérien BT exist abandonné
	Aérien BT exist eq. propre
	Aérien BT exist eq. propre
Objets réseaux	
	CBE
	Coffret
	Fausse ouverture
	ECP 3D
	Jonction
	Poste DP

territoire d'énergie
 HAUTES-ALPES - SVAE02

Echelle : 1/4000
 Auteur : YVAUR
 Date d'édition : 19/04/2023

